Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 056-215602103-20260720-10072026_0006-DE

DEPARTEMENT du MORBIHAN
COMMUNE DE SAINT-CARADEC-TREGOMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 juillet 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt six, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CARADEC-TREGOMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marilyne FEBVIN, Maire.
Date de la convocation : 3 juillet 2026.
Présents : Mme FEBVIN Marilyne, Mme ARHUÉRO Emeline, Mr CORDEROCH Killian, Mme GUILLEMOTO Catherine, Mr LE MAUFF Nathanaël, Mr LE ROUX Nicolas, Mr PETIT Pascal, Mme PLUNIAN Anne-Hélène, Mr SIMON Roland, Mr SIVY Hervé.
Absents : Mme LE DORVEN Gabrielle (pouvoir donné à Mme Catherine GUILLEMOTO).
Secrétaire de séance : Mme Catherine GUILLEMOTO a été nommée secrétaire de séance.

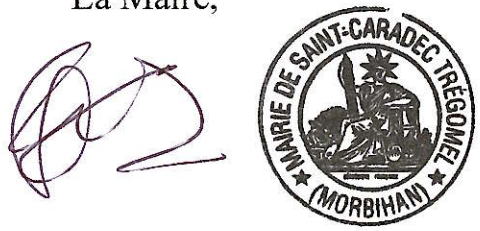
RADARS PEDAGOGIQUES - EXTENSION DE GARANTIE

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal que deux radars pédagogiques ont été installés en 2024 « Rue de la Mairie » et « Rue de l'église » afin d'inciter les automobilistes à ralentir leur vitesse en entrée de bourg. L'entreprise Elancité, auprès de laquelle ces radars ont été achetés, propose une extension de garantie du matériel qui est arrivé à son terme le 27 juin 2026.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide de souscrire un contrat d'extension de garantie pour les deux radars achetés en 2024 auprès de la société ELANCITE pour un tarif de 199 € HT par an et par radar,
- autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette prestation.

Pour extrait certifié conforme,
La Maire,



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le
Publié ou notifié